

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2016

Sous la présidence de Claude WISSENMEYER, Maire
Secrétaire de séance : Joëlle SIEGRIST

Absents excusés : BARTHELME Bernard (procuration à André HIERHOLTZ) – STRIEBEL Christian (procuration à Suzanne WENDLING) – KISTNER Audrey (procuration à Claude WISSENMEYER)

Le Maire ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Le PV de la séance du 22 mars 2016 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ FINANCES

1-1 Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 – Affectation du résultat

Le conseil municipal prend connaissance de la situation financière de la commune et du compte administratif 2015. Le Maire propose l'approbation de ce dernier. Il quitte la salle et Suzanne WENDLING prend la présidence. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	640 019.66 €
	RECETTES	700 530,25 €
	RESULTAT 2015	60 510.59 €
	Besoin de financement des Restes à Réaliser et déficit investissement 2015	- 40 814.13 €
	EXCEDENT A REPORTER AU BUDGET FONCTIONNEMENT 2016	19 696.46 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	183 994.13 €
	RECETTES	361 978.19 €
	DEFICIT INVESTISSEMENT 2014 A DEDUIRE	- 181 080.40 €
	DEFICIT A REPORTER AU BUDGET INVESTISSEMENT	- 3 096.34 €

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de l'investissement.

1-2 Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 du CCAS

Les membres du CCAS prennent connaissance du compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	12 026.99 €
	RECETTES	12 813.28 €
	EXCEDENT A REPORTER AU BUDGET 2016	786.29 €

Les membres du CCAS approuvent le compte administratif et le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

2/ **DETERMINATION DU TAUX DES TAXES**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes et approuve à l'unanimité les taux suivants :

	Taux Communal 2015	Taux votés en 2016
Taxe d'Habitation	12.90 %	12.90 %
Taxe Foncière Bâti	6.27 %	6.27 %
Taxe Foncière sur Non Bâti	28.75 %	28.75 %

3/ **BUDGETS PRIMITIFS 2016**

3-1 ***Budget Communal 2016***

Le Maire, président de la commission des finances présente le budget primitif 2016 en dépenses et recettes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	701 751.46 €
	RECETTES	701 751.46 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	423 153.13 €
	RECETTES	423 153.13 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016

3-2 ***Budget du CCAS***

Les membres du CCAS adoptent à l'unanimité le budget primitif 2016 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	13 186.29 €
	RECETTES	13 186.29 €

4/ **SUBVENTIONS ANNUELLES**

4-1 ***Subventions aux associations***

Les conseillers municipaux décident de reconduire les subventions de fonctionnement versées aux associations locales ainsi qu'une subvention de 1500 € à l'Association Foncière et provisionnent 2500 € pour les animations vacances. ADOPTE A L'UNANIMITE.

4-2 ***Subvention pour animations scolaires exceptionnelles aux écoles de la commune***

Sur proposition de la Commission scolaire, le conseil municipal décide de reconduire, en plus des 30 € par enfant par an, la subvention de 5 € allouée par enfant et par année scolaire pour des animations exceptionnelles, à condition que les parents participent également financièrement et qu'ils soient informés de la part prise en charge par la commune. ADOPTE A L'UNANIMITE.

4-3 ***Subvention pour voyage d'étude***

Le conseil municipal décide de reconduire la subvention de 10 % du montant plafonnée à 40 € accordée pour UN voyage d'étude par année scolaire et par enfant habitant la commune. ADOPTE A L'UNANIMITE.

4-4 ***Prise en charge de la cotisation Caisse Assurance Accidents Agricole***

Suite à la décision des propriétaires fonciers d'abandonner le produit de la chasse à la commune, le conseil municipal décide de prendre en charge en totalité la cotisation Caisse Assurance Accidents Agricole, soit 20 794 € pour l'année 2016. ADOPTE A L'UNANIMITE.

5/ **DIVERS**

5-1 ***Demande de subvention de la Musique Harmonie***

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention présentée par la Musique Harmonie de WESTHOUSE pour l'achat d'instruments de musique pour un montant de 1226.16 € HT. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 20 % soit 245.23 €. ADOPTE A L'UNANIMITE.

5-2 ***Sinistre sur un vitrail***

Le conseil municipal est informé d'un sinistre sur un vitrail de l'église. Le dégât a été déclaré à l'assurance et un devis de réparation demandé.

5-3 ***Automate de la salle polyvalente***

Le Maire informe les conseillers que suite au changement du compteur électrique par ES à la salle polyvalente, l'automate ne fonctionne plus. Le devis pour ces travaux de re-paramétrage s'élève à 1 275.00 € HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la prise en charge de cette dépense.

5-4 ***Pose d'enrobé***

Suite à l'enlèvement de la citerne de gaz à la salle polyvalente, le Maire propose au conseil municipal de faire poser un enrobé sur cet emplacement. Les travaux s'élèvent à 825.00 € HT. Le conseil municipal donne son accord.

5-5 **Remplacement de plaques de rues**

Un inventaire des plaques de rues à changer et de signalétique à améliorer a été réalisé. Des devis sont en attente.

5-6 **Modification des statuts de la COCOBEN : changement d'adresse**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'article 4 des statuts comme suit :
«Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Benfeld, 1 rue des 11 Communes »

5-7 **Départ à la retraite d'un agent communal**

Le conseil municipal est informé que Jean-Marc VOEGEL souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le secrétaire

Le Maire